

La demande de subvention s'effectue **uniquement en ligne** via le téléservice de demande de subvention 2022 accessible depuis le [Portail des Associations](#).

Avant de commencer, merci de préparer vos documents au format numérique :

Pièces à joindre via le Portail des Associations	
En cas de première demande ou si modification :	
Les statuts , datés et signés par le Responsable légal de l'organisme.	
Le dernier récépissé de déclaration en préfecture de l'association, à défaut l'extrait K-BIS pour un organisme de droit privé.	
La liste des personnes chargées de l'organisme.	
Un relevé d'identité bancaire .	
Pour toute demande de subvention : La liste varie en fonction des éléments renseignés sur le portail.	
Si la demande de subvention n'est pas transmise par le représentant légal, le pouvoir de ce dernier au signataire .	
Les comptes approuvés du dernier exercice clos. Ces comptes doivent être certifiés conformes par le Président si la subvention versée par la Ville a été supérieure à 75 000 €. Annexes « Compte de résultat du dernier exercice clos » et « Bilan comptable » ou « Situation de trésorerie ».	
Le(s) rapport(s) du commissaire aux comptes pour les organismes qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu plus de 153 000 € de dons ou plus de 153 000 € de subvention.	
Le procès-verbal de l'assemblée générale qui a approuvé les comptes du dernier exercice clos.	
Le plus récent rapport d'activité approuvé.	
Le projet d'activité de l'année pour laquelle la subvention est demandée.	
Un plan de financement détaillant le coût de l'investissement et la description de l'investissement, si vous souhaitez faire une demande de subvention d'investissement.	
Le budget prévisionnel de votre Projet- Action-Manifestation, si vous souhaitez faire une demande de subvention d'un Projet- Action-Manifestation.	
Le compte-rendu financier de subvention CERFA n°15059*01 , si au titre du dernier exercice l'association a reçu de la ville de Tours une subvention destinée au financement d'un Projet- Action-Manifestation.	
Le compte-rendu financier reprenant les éléments du plan de financement, si au titre du dernier exercice l'association a reçu de la ville de Tours une subvention destinée au financement d'un investissement.	
Si votre organisme a un objet sportif, en plus des documents ci-dessus, vous devez joindre :	
Le formulaire « Fiche de données sportives ».	
Le formulaire « Description de la manifestation prévue ».	
Le formulaire « Bilan de la manifestation ».	